



**Attention :** nouvelle procédure pour les réinscriptions et inscriptions

**Le pass Communautaire est obligatoire** pour les habitants de la communauté de communes Mirecourt Dompaire afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel de l'école intercommunale de musique.

**Si vous êtes déjà en possession du Pass**, vous pouvez remplir le document de réinscription et le renvoyer par mail à l'école de musique. A la rentrée, il vous faudra passer pour signer cette feuille d'inscription; obtenir vos horaires de cours, transmettre 3 enveloppes timbrées à votre adresse pour les bulletins et présenter votre Pass.

**Si vous n'avez pas le Pass communautaire:** vous pouvez vous rendre dans votre Mairie, à l'Office de tourisme ou à la Médiathèque de Mirecourt pour en obtenir un. Ce pass communautaire vous permettra de bénéficier des tarifs préférentiels à l'école de musique mais également au Cinéma Rio, à la Médiathèque de Mirecourt, à la piscine, au musée de la lutherie etc.

Nom de l'élève  Prénom  Date de naissance   
 Établissement scolaire  Élève luthier   
 Élève interne Mirecourt  Cursus Adulte  En possession du Pass Communautaire   
 adresse exacte   
 code postal  ville  adresse mail   
 téléphone (obligatoire) :  téléphone portable :

**s'inscrit pour l'année scolaire 2019-2020**

Formation Musicale  Niveau

Instrument (1)  Niveau  Professeur

Instrument (2) sous réserve  Niveau  Professeur

Musique d'ensemble :  précisez

Nom du responsable  Prénom   
 adresse exacte (si différente)   
 code postal  ville  téléphone (obligatoire) :   
 téléphone portable :  adresse mail

**Les parents ou responsables :**

- S'engagent à payer dès réception du titre de recettes le montant des droits d'inscription s'élevant à  € et des frais de documentation pédagogique d'un montant de  € auprès du trésor Public

- S'engagent également à régler le montant des cotisations trimestrielles ( les absences aux cours ne sont pas décomptées sauf raisons majeures : hospitalisation, longue maladie,...)

Les parents ou responsables  la prise de photos de l'élève inscrit dans le cadre de concerts ou de manifestations publiques proposés par l'école de musique

**TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ**

Par trimestre :

- Formation Musicale et instrument.....  €
- Formation Musicale .....  €
- Instrument (avec dérogation) .....  €
- Éveil Musical .....  €

Les parents  la directrice à prendre les décisions nécessaires en cas d'accident ou de problème grave

Nom du médecin traitant :

Téléphone

**Ils certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant l'école de musique**

*Signature des parents, du responsable ou de l'élève majeur*